



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 93206

## Texte de la question

M. Sylvain Berrios interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences directes de la réforme du collège. Pour les élèves actuels de classes bilingues bénéficiant de 2 x 3 heures d'enseignement de langue sur quatre ans, ils bénéficieront désormais de 3 heures pour la V1 et de 2 h 30 pour la LV2, soit une perte sèche de 30 minutes par semaine sur une période de 3 ans, ce qui équivaut à 54 heures d'enseignement de LV2 en moins. Dans un souci de continuité et de cohérence pédagogique, il lui demande si une dérogation pourrait être octroyée aux élèves des classes bilingues ayant déjà commencé leur cursus, afin qu'ils puissent aller au terme du cycle de quatre ans et bénéficier d'un volume d'heures d'enseignement de LV2 suffisant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sylvain Berrios](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93206

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 février 2016](#), page 1419

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)